06 B 7629

Greffe d[illegible]
Commer[illegible]
I N

12 MARS 2008

N° DE DÉPOT 24163.

POWEO
Société anonyme
au capital social de 11 219 486 euros
Siège social : Immeuble Artois - 44, rue Washington
75408 Paris Cedex 08
442 395 448 R.C.S. Paris

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 OCTOBRE 2007

EXTRAIT
CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

L'an deux mille sept,
Le 26 octobre,
A 11 heures,

Les membres du Conseil d'administration de la société POWEO, société anonyme au capital de 11 219 486 euros divisé en 11 219 486 actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune (la "Société"), dont le siège social est situé Immeuble Artois – 44 rue Washington, 75408 Paris Cedex 08, se sont réunis en Conseil d'administration sur la convocation du Président, conformément aux statuts, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Démission de Monsieur Bernhard Raberger de son mandat d'administrateur
2. Cooptation d'un nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Bernhard Raberger
3. Démission de Monsieur Werner Fleischer de son mandat d'administrateur
4. Panorama de la situation du marché français de l'énergie
5. Finances
 - 5.1. Comptes au 30 septembre 2007
 - 5.2. Forecast 2007
 - 5.3. Présentation préliminaire du Budget 2008
 - 5.4. Plan industriel 2009-2013 du Pôle Amont
6. Augmentation de capital réservée aux salariés
 - 6.1. Décision d'utiliser l'autorisation conférée par l'assemblée générale mixte du 24 mai 2007 dans sa 11ème résolution à l'effet de réaliser une augmentation de capital réservée au profit des adhérents à un plan d'épargne de la Société ou du groupe
 - 6.2. Arrêté des termes du rapport complémentaire du Conseil d'administration afférent à l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription
7. Pôle Commerce
 - 7.1. Perception de la marque
 - 7.2. Indicateurs clés du site internet poweo.com
 - 7.3. Revue du portefeuille Clients
 - 7.4. Projet d'acquisition de SEME
8. Pôle Amont
 - 8.1. Revue générale des projets
 - 8.2. Point d'avancement sur le projet Pont-Sur-Sambre

9. Convention réglementée entre Gravitation et POWEO S.A.
10. Constatation de la création de 30 625 actions nouvelles émises en exercice de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise
11. Modification corrélative des statuts
12. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Sont présents ou représentés :

- les administrateurs :
 - Monsieur Charles Beigbeder, président du Conseil d'administration,
 - Monsieur Frédéric Granotier,
 - Monsieur Grégoire Chertok,
 - Monsieur Werner Fleischer,
 - Monsieur Erik Regter,
 - Monsieur Joan Beck.
- les censeurs :
 - Monsieur Claude Chambard,
 - Monsieur Emmanuel Hau.
- le Secrétaire du Comité d'Entreprise :
 - Monsieur Gonzague de Demandolx.
- les invités :
 - Monsieur Jérôme Knaepen,
 - Monsieur Luc Poyer,
 - Monsieur Johann Precht,
 - Madame Eléonore Joder,
 - Monsieur François Barroussel,
 - Monsieur Christophe Lahon,
 - Monsieur Vianney de l'Estang,
 - Monsieur Charles Gaudin,
 - Monsieur Christophe Jurczak.

Il est constaté que plus de la moitié des membres du Conseil d'administration sont présents et, qu'en conséquence, le Conseil peut valablement délibérer.

La séance se poursuit sous la présidence de Monsieur Charles Beigbeder, Président du Conseil d'administration, Monsieur Jean-François Lacrampe assumant les fonctions de Secrétaire.

*

* *

1. **<u>Démission de Monsieur Bernhard Raberger de son mandat d'administrateur</u>**

Le Président informe le Conseil d'administration que, par lettre en date du 17 octobre 2007, Monsieur Bernhard Raberger a démissionné de ses fonctions d'administrateur avec effet au 17 octobre 2007. Le Président souligne que Monsieur Bernhard Raberger a décidé de démissionner de son mandat pour se concentrer sur de nouvelles activités en Turquie.

<u>Décision :</u> Le Conseil d'administration prend acte de la démission de Monsieur Bernhard Raberger de ses fonctions d'administrateur et le remercie du concours qu'il a apporté à la Société jusqu'à ce jour.

2. **<u>Cooptation d'un nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Bernhard Raberger</u>**

Le Président indique au Conseil d'administration que le nombre des administrateurs restant en fonction étant supérieur au minimum légal, le Conseil a la faculté, conformément aux dispositions de l'article L. 225-24 du Code de commerce et de l'article 14 des statuts, de procéder à une nomination à titre provisoire.

Il propose donc que Monsieur Erik Regter soit coopté par le Conseil. Puis, il offre la parole aux administrateurs.

<u>Décision :</u> Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, usant des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article L. 225-24 du Code de commerce et l'article 14 des statuts, coopte en qualité de nouvel administrateur :
Monsieur Erik Regter
Né le 4 février 1964 à Apeldoorn, Pays-Bas
De nationalité néerlandaise
Demeurant : Singerstrasse 18/10, 1010 Vienne, Autriche
en remplacement de Monsieur Bernhard Raberger et pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.
Conformément à la loi et aux statuts, cette nomination faite à titre provisoire sera soumise à ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Monsieur Erik Regter, assistant à la présente réunion, déclare accepter le mandat d'administrateur, satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat, notamment en ce qui concerne le cumul du nombre de mandats qu'une même personne peut occuper et satisfaire à la règle de limite d'âge fixée par l'article 14 des statuts.

CB
EL

12. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Le Conseil d'administration délègue tous pouvoirs au Président, Monsieur Charles Beigbeder, à l'effet de procéder aux opérations nécessaires à la mise en œuvre des décisions arrêtées, faire toutes déclarations et généralement le nécessaire.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 15 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président du Conseil et un autre administrateur.

Monsieur Charles Beigbeder
Président du Conseil d'administration

Monsieur Erik Regter
Administrateur